

## Petit guide à l'usage des parents

Bien que l'intimidation se présente sous différentes formes, l'ensemble des critères suivants permet de déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

1. L'inégalité des pouvoirs;
2. L'intention de faire du tort;
3. Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation;
4. La répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

L'intimidation est donc une agression et non un conflit anodin entre individus. Ainsi, une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée ne sont pas nécessairement de l'intimidation. Il s'agit toutefois de gestes répréhensibles pouvant nécessiter une intervention. Dans tous les cas où un enfant est victime, témoin ou auteur d'un acte d'intimidation ou de violence, l'établissement s'attend à ce que les parents demeurent calmes et soient capables de prendre la distance nécessaire face aux événements de manière à pouvoir agir promptement et adéquatement. L'école s'engage à communiquer avec les parents des enfants impliqués quand l'enquête menée sera concluante et nous permettra de confirmer qu'il s'agit bien d'un acte d'intimidation ou encore que le geste posé était délibéré et dans le but de nuire ou de blesser.

### **Que faire si votre enfant est victime d'intimidation?**

1. Écoutez votre enfant et dites-lui qu'il a le droit d'être en sécurité.
2. Établissez la nature des faits avec exactitude. Ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.
3. Aidez votre enfant à faire la distinction entre « dénoncer quelqu'un » ou « raconter » et signaler un incident. Félicitez-le pour son courage.
4. Prenez contact avec l'enseignante de votre enfant ou encore avec la responsable du service de garde qui saura vous aider ou encore vous référer à la bonne personne. Si vous jugez la situation urgente, communiquez avec la direction de l'école.
5. Aussi difficile que cela puisse être, restez calme et en contrôle. Vous aiderez mieux votre enfant en prenant action pour lui et avec lui de concert avec l'école.
6. Régulièrement, assurez un suivi auprès de votre enfant des actions posées à l'école et validez si la situation s'améliore.
7. Voyez à reconstruire l'estime de soi de votre enfant.
8. Développer chez l'enfant ses forces et ses talents dans le but de rehausser l'estime de soi.

9. Inscrire l'enfant à des activités qui vont amener une meilleure image corporelle de lui-même.
10. Favoriser les contacts avec de nouveaux amis.
11. Encourager davantage les moyens qui favorisent l'autonomie.
12. Éviter de le protéger, de régler le problème à sa place.

### **Que faire si votre enfant intimide les autres?**

Une bonne façon de dissuader un enfant d'en intimider un autre consiste à lui donner le bon exemple et à lui montrer comment surmonter les difficultés sans exercer son pouvoir ou recourir à l'agression. De plus, il faut absolument expliquer aux enfants en quoi consiste l'intimidation. Vous devriez donner des exemples et expliquer en quoi chaque situation est blessante et dangereuse. Faites comprendre à votre enfant que l'intimidation est répréhensible et, dans tous les cas, est inacceptable.

Prenez la situation au sérieux, il est important de responsabiliser votre enfant face à son comportement.

Voici quelques gestes que vous pouvez poser :

1. Développer des règles de conduite appliquées avec constance et discernement.
2. Renforcer les comportements adéquats.
3. Surveiller les amis.
4. Participer avec votre enfant à des loisirs afin d'observer sa façon d'entrer en relation avec les autres.

Dans le cas où la collaboration étroite des différentes parties impliquées ne soit pas envisageable, que les changements attendus ne surviennent pas, la sanction pourrait aller jusqu'au renvoi de l'école.

### **En quoi suis-je concerné comme parent si mon enfant n'intimide pas et n'est pas intimidé?**

Vous pouvez dire à votre enfant que lorsqu'il est témoin de situations qu'il juge inappropriées à l'école, c'est son devoir d'en parler. Raconter un incident et transmettre des informations à un intervenant de l'école doit être un acte valorisé par tous les adultes qui gravitent autour des enfants. Vous avez donc un rôle très important à jouer. Rappelez-lui également qu'il peut soutenir la victime en l'invitant à en parler et qu'il peut agir auprès de l'agresseur en n'encourageant pas des actes répréhensibles.

Finalement, nous vous invitons à superviser l'utilisation de l'ordinateur à la maison. Placez l'ordinateur où vous pourrez en tout temps valider ce que votre enfant fait, questionnez-le

sur l'utilisation qu'il en fait, demandez-lui de vous montrer ce qu'il y fait et limitez dans le temps sa présence devant l'écran.

*Merci beaucoup de votre collaboration car c'est ensemble que nous améliorerons le monde dans lequel nos enfants grandissent.*

*L'équipe de l'école Du Bois-joli.*